

1^{re} Session ordinaire de l'année 2022

**ASSEMBLEE LEGISLATIVE
DE TRANSITION**

**COMMISSION DES FINANCES
ET DU BUDGET (COMFIB)**

RAPPORT N°2022-009/ALT/COMFIB

**DOSSIER N°018 : RELATIF AU PROJET DE LOI N°.....-2022/ALT
PORTANT RATIFICATION DE L'ORDONNANCE
N°2021-012/PRES DU 08 JUILLET 2021 PORTANT
AUTORISATION DE RATIFICATION DE
L'ACCORD DE FINANCEMENT COMPOSE DU
CREDIT N°6862 BF ET DU DON N°D800-BF CONCLU
LE 05 MAI 2021 A OUAGADOUGOU ENTRE LE
BURKINA FASO ET L'ASSOCIATION
INTERNATIONALE DE DEVELOPPEMENT (IDA)
POUR LE FINANCEMENT DE LA DEUXIEME
PHASE DU PROJET REGIONAL D'APPUI AU
PASTORALISME AU SAHEL-BURKINA FASO
(PRAPS2-BF).**

Présenté au nom de la Commission des finances et du budget (COMFIB) par
le député **Diakalia KONE**, rapporteur.

Juin 2022

L'an deux mil vingt-deux, le mardi 31 mai de 20 heures 05 minutes à 21 heures 57 minutes et le vendredi 03 juin de 15 heures 15 minutes à 16 heures 36 minutes, la Commission des finances et du budget (COMFIB) s'est réunie en séances de travail, sous la présidence du député Yves KAFANDO, Président de ladite Commission, à l'effet d'examiner le projet de loi n°.....-2022/ALT portant ratification de l'ordonnance n°2021-012/PRES du 08 juillet 2021 portant autorisation de ratification de l'accord de financement composé du crédit n°6862 BF et du don n°D800-BF conclu le 05 mai 2021 à Ouagadougou entre le Burkina Faso et l'Association internationale de développement (IDA) pour le financement de la deuxième phase du projet régional d'appui au pastoralisme au sahel-Burkina Faso (PRAPS2-BF).

Les commissions générales saisies pour avis étaient représentées ainsi qu'il suit :

- la Commission du développement durable (CDD), par les députés Seyibo ZAMPOU et Noufou ZIDWEMBA ;
- la Commission des affaires étrangères, de la défense et de la sécurité (CAEDS), par le député Ousmane DIALLO.

Le Président de la Commission, après avoir souhaité la bienvenue à la délégation gouvernementale, a proposé le plan de travail suivant qui a été adopté :

- audition du gouvernement ;
- débat général ;
- examen du projet de loi article par article ;
- appréciation de la Commission.

I. AUDITION DU GOUVERNEMENT

Le gouvernement était représenté par monsieur Delwendé Innocent KIBA, ministre de l'Agriculture, des ressources animales et halieutiques (MARAHA), assisté de ses collaborateurs et des représentants du ministère de la Justice et des droits humains, chargé des relations avec les institutions.

Le ministre a présenté l'exposé des motifs du projet de loi structuré en trois points :

- le contexte justificatif du projet de loi ;
- les objectifs du projet de loi ;
- la description technique du projet de loi.

I.1-Le contexte justificatif du projet de loi

Au regard de la vulnérabilité de l'élevage pastoral face aux crises climatiques et aux risques de conflits sociaux intra et inter pays qu'engendrent les mouvements des troupeaux et le commerce du bétail, les pays sahéliens se sont engagés à entreprendre des réformes et des investissements en vue d'améliorer la résilience des populations pastorales. Ces engagements se sont matérialisés, en mai 2013, par une forte déclaration des Chefs d'Etats du Sahel appelée « déclaration de Nouakchott ».

Ainsi, la Banque mondiale, s'est engagée à soutenir cette déclaration à travers le financement du Projet régional d'appui au pastoralisme au Sahel (PRAPS) dans les six (06) pays du Sahel, membres du CILSS. Cette initiative vise à :

- l'amélioration des services à la production pastorale ;
- l'amélioration de la compétitivité du secteur de l'élevage et à l'accès aux marchés ;
- au renforcement de la sécurité des biens, des droits et des modes de vie des populations pastorales.

C'est dans ce contexte que le Burkina Faso a bénéficié d'un premier appui financier de la Banque mondiale, à hauteur de 15 milliards de F CFA, pour la mise en œuvre de la première phase du Projet régional d'appui au pastoralisme au Sahel-Burkina Faso (PRAPS-BF) pour la période allant de 2016 à 2021.

La seconde phase du projet, prévue pour durer six (06) ans (2022-2027), permettra, entre autres de :

- réaliser et d'équiper des infrastructures de transformation des produits animaux aux normes internationales ;
- maîtriser et de mieux contrôler les maladies animales prioritaires ;
- achever les investissements abandonnés pour raison d'insécurité ;

- poursuivre l'assistance des groupes vulnérables à mieux s'insérer dans le tissu économique et social à travers des activités génératrices de revenus ;
- renforcer des thématiques insuffisamment prises en compte dans la première phase du PRAPS-BF (diversification des activités de revenus en faveur des jeunes du milieu pastoral ou agro-pastoral, prise en compte du genre).

I.2- L'objectif du projet

I.2.1- Objectif global

L'objectif de développement de la deuxième phase du Projet régional d'appui au pastoralisme au Sahel-Burkina Faso (PRAPS2-BF) est « d'améliorer la résilience des pasteurs et des agropasteurs dans certaines zones de la région du Sahel ».

I.2.2- Bénéficiaires et zones d'intervention du projet

Les bénéficiaires du projet sont :

- les ménages pastoraux et agropastoraux ;
- les acteurs des chaînes de valeur du bétail ;
- les institutions publiques et privées.

Les activités du projet se concentreront sur :

- les axes de transhumances ;
- les axes commerciaux qui approvisionnent les marchés de regroupement et les marchés terminaux ;
- les dix (10) régions frontalières avec les pays voisins et la région du Centre Nord (en raison de la concentration des personnes déplacées internes) ;
- les zones pastorales sous équipées du pays.

I.3- La description technique du projet de loi

I.3.1- Composantes du projet

Le projet s'inscrit dans le programme budgétaire 081 « Sécurisation et Gestion durables des ressources pastorales ». Il est prévu pour s'exécuter de 2022 à 2027 soit 6 ans, sous la tutelle technique du ministère des ressources animales et halieutiques et est structuré en cinq (5) composantes qui se présentent ainsi qu'il suit :

- Composante 1 : amélioration de la santé animale et contrôle des médicaments vétérinaires : elle vise à accroître la capacité des Services Vétérinaires (SV), afin de protéger notamment les troupeaux de petits et grands ruminants contre la peste des petits ruminants (PPR) et la péripneumonie contagieuse bovine (PPCB), deux maladies animales transfrontalières qui provoquent des pertes énormes au niveau sous régional.
- Composante 2 : gestion et gouvernance durables des paysages : elle vise à accroître les superficies faisant l'objet d'une gestion durable des paysages et de renforcer la gouvernance des terres pastorales et la mobilité du bétail dans le respect des lois agro-sylvo-pastorales.
- Composante 3 : amélioration des chaînes de valeur du bétail : elle vise à améliorer les chaînes de valeur du bétail pastoral, de faciliter le commerce régional du bétail et de soutenir l'intégration des marchés régionaux.
- Composante 4 : amélioration de l'inclusion sociale et économique des femmes et des jeunes : elle vise à accroître la résilience en améliorant l'inclusion socio-économique des pasteurs, en particulier les femmes et les jeunes.
- Composante 5 : coordination du projet, renforcement institutionnel et prévention et réponse aux crises : elle se focalisera sur tous les aspects de la gestion du projet y compris la gestion fiduciaire, les sauvegardes environnementales et sociales, le suivi-évaluation et la communication.

I.3.2- Résultats attendus

Au terme de la mise en œuvre du projet, il est attendu les principaux résultats suivants :

- l'amélioration de la couverture vaccinale pour la Péripleumonie contagieuse bovine (PPCB) ;
- l'accroissement du nombre d'animaux vaccinés contre la peste des petits ruminants ;
- l'augmentation du nombre d'infrastructures et d'équipements en santé animale ;
- l'augmentation du nombre d'infrastructures d'hydraulique pastorale ;
- l'accroissement du nombre d'infrastructures marchandes (marchés à bétail et aire d'abattage) ;
- l'amélioration des revenus des ménages et des jeunes générés avec l'appui du projet ;
- la délivrance de pièces d'état civil ou une inscription au registre social d'au moins 80 000 pasteurs et agropasteurs.

I.3.3- Coût du projet et caractéristiques du financement

I.3.3-1 Coût du projet

Le coût total du projet est évalué à 45 millions USD soit environ 24,75 milliards de F CFA. Il est financé par l'Association internationale de développement (IDA) sous forme de Crédit (22,5 millions USD) et de Don (22,5 millions USD).

I.3.3.2- Caractéristiques de financement

Les conditions relatives à la mise en œuvre de ce financement se présentent comme suit :

| Accord de Don n°D800-BF | |
|--------------------------------------|---|
| Montant du Don (1 USD= 550 F CFA) | 22,5 millions USD soit environ 12,375 milliards F CFA |
| Date de signature de l'accord | 05 mai 2021 |
| Date d'entrée en vigueur | 03 septembre 2021 |
| Commission d'engagement | Max de ½ de 1% l'an sur le solde non retiré |
| Date de clôture | 31 décembre 2027 |
| Durée d'exécution du projet | 06 ans |
| Accord de Crédit n°6862-BF | |
| Montant du Crédit (1 USD=550 F CFA) | 22,5 millions USD soit environ 12,375 milliards F CFA |
| Date de signature de l'accord | 5 mai 2021 |
| Date d'entrée en vigueur | 03 septembre 2021 |
| Commission d'engagement | Max de ½ de 1% l'an sur le solde non retiré |
| Commission de service | 0,75% du montant retiré |
| Maturité du prêt | 38 ans |
| Différé du prêt | 06 ans |
| Date de clôture | 31 décembre 2027 |
| Période de remboursement | Semestrielle |
| Durée du projet | 06 ans |

II. DEBAT GENERAL

Au terme de l'exposé du ministre, les commissaires ont exprimé des préoccupations à travers des questions auxquelles des éléments de réponses ont été apportés.

Question n°1 : Selon certains acteurs sur le terrain, le décaissement de la contrepartie nationale du projet est généralement très lent. Cette situation impacte le bon déroulement du projet. Quelles dispositions le Gouvernement compte-t-il prendre pour que le décaissement de la contrepartie nationale soit fait à bonne date ?

Réponse : Des échanges seront entamés avec le Ministère en charge des finances et les services financiers du Ministère de l'agriculture, des ressources animales et halieutiques (MARAHA) pour identifier les goulets d'étranglement et apporter des réponses appropriées pour éviter des retards de décaissement ainsi que la régulation de la ligne budgétaire relative à ladite contrepartie.

Question n°2 : Quel a été l'impact de la première phase du projet sur le pastoralisme au sahel ?

Réponse : Conformément au propos de l'intervenant, les réalisations du PRAPS-BF ont été saluées par les bénéficiaires. Ceci a été maintes fois évoqué au cours des rencontres de redevabilité que le projet a organisées juste avant sa clôture dans les six (06) régions d'intervention initiale (Boucle du Mouhoun, Cascades, Est, Hauts-Bassins, Nord, Sahel). Les points et tableaux suivants, présentent les principaux acquis de la première PRAPS-BF :

➤ REPARTITION DES INFRASTRUCTURES REALISEES PAR REGION

| INFRASTRUCTURES | REGIONS | | | | | | | | | | TOTAL |
|-----------------------------|---------|-----|----|----|-----|----|------|----|-----|----|-------|
| | BM | CAS | CE | CS | EST | HB | NORD | PC | SHL | SO | |
| Aire d'abattage | 3 | 1 | 0 | 0 | 1 | 1 | 2 | 0 | 2 | | 10 |
| Bouli | 5 | 3 | 1 | 0 | 2 | 5 | 5 | 0 | 3 | 2 | 26 |
| Cabinet vétérinaire | 1 | 0 | 0 | 0 | 1 | 1 | 0 | 0 | | | 3 |
| Forage pastoral | 11 | 10 | 1 | 1 | 4 | 11 | 8 | 0 | 3 | 1 | 50 |
| Forage annexé Poste véto | 2 | 0 | 0 | 0 | 3 | 6 | 1 | 0 | 1 | 0 | 13 |
| Forage annexé Aire abattage | 3 | 1 | 0 | 0 | 1 | 1 | 2 | 0 | 0 | 0 | 8 |
| Forage annexé Marché bétail | 1 | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 3 | 0 | 0 | 0 | 5 |
| Marché à bétail | 2 | 1 | 1 | 1 | 0 | 1 | 1 | 0 | 1 | 1 | 9 |
| Parc de vaccination | 7 | 3 | 0 | 0 | 6 | 4 | 6 | 0 | 5 | 1 | 32 |
| Poste vétérinaire | 5 | 2 | 1 | 1 | 7 | 7 | 4 | 1 | 2 | 1 | 31 |

- RECUPERATION DES TERRES DEGRADEES : 2004 HA, PROVINCE DU YAGHA ;
- ACQUISITIONS D'ECQUIPEMENTS ET DE MOYENS ROULANTS POUR LES SERVICES TECHNIQUES DU MINISTERE EN CHARGE DE L'ELEVAGE ;
- FORMATIONS QUALIFIANTES DES JEUNES ET ACTIVITES GENERATRICES DE REVENUS (AGR) REALISEES PAR LAPHASE 1 PRAPS 1-BF

| REGION | Formation jeunes (nbr) | AGR (nbr) |
|-------------------|------------------------|------------|
| BOUCLE DU MOUHOUN | 179 | 147 |
| CASCADES | 97 | 146 |
| CENTRE-SUD | 0 | 37 |
| EST | 75 | 44 |
| HAUTS-BASSINS | 169 | 127 |
| NORD | 61 | 49 |
| SAHEL | 49 | 60 |
| TOTAL | 630 | 610 |
| FEMME | 191 | 348 |

En termes d'effet, ces réalisations ont permis entre autres de :

- améliorer les conditions d'accueil, de fournitures des services vétérinaires et d'appui-conseil des producteurs grâce aux postes vétérinaires ;
- accroître les capacités de mobilité des agents de terrain grâce aux moyens roulant acquis ;
- améliorer l'offre de service de santé de proximité grâce au réseau de santé de proximité dynamisé et renforcé par les actions du projet ;
- améliorer et faciliter l'accès à l'eau pour l'abreuvement des animaux et des pasteurs grâce aux « Bouli » et aux Adductions d'Eau Potable Simplifiés (AEPS) ;
- améliorer la cohésion sociale entre éleveurs et agriculteurs ;
- améliorer les conditions de commercialisation du bétail ;
- améliorer les conditions d'abattage des animaux dans certaines communes d'intervention du PRAPS-BF ;
- améliorer les capacités socio-économiques des ménages qui contribuent à une meilleure résilience des ménages (formation et AGR).

Question n°3 : Le Gouvernement peut-il expliquer à la Représentation nationale les insuffisances liées à la première phase du projet et qui auraient suscité l'avènement de cette deuxième phase ? Les études étaient-elles en adéquation avec la réalité sur le terrain ?

Réponse : Au cours de la mise en œuvre de la 1^{ère} phase du PRAPS-BF, certes, plusieurs difficultés ont été rencontrées parmi lesquelles : l'inaccessibilité de certaines localités de la zone d'intervention du projet à cause de l'insécurité, entraînant de multiples délocalisations d'infrastructures et l'abandon de plusieurs chantiers déjà entamés (24 forages positifs) ; la qualité souvent décriée d'un certain nombre d'ouvrage. Toutefois, toutes les études étaient en adéquation avec la réalité sur le terrain.

Pour mémoire, le PRAPS est un projet régional se déroulant simultanément dans six (06) pays sahéliens (Burkina-Faso, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal et Tchad). Au terme de la phase du PRAPS1 qui a réalisé des acquis importants en rapport avec la majeure partie des problématiques relatives à la santé animale, la gestion durable des parcours et ressources pastorales, le commerce du bétail, la prévention et la gestion des crises pastorales, la Banque mondiale a retenu de mettre en œuvre, avec le CILSS et les 06 pays concernés, le PRAPS-2. La justification d'un PRAPS-2 est liée aux évolutions récentes et prévisibles de la situation au Sahel en réponse aux objectifs des sommets de Nouakchott et de N'Djamena de 2013 qui appellent à une réponse renforcée en faveur d'un pastoralisme plus résilient. Il s'agit, notamment, de l'augmentation des troubles sociaux et politiques, des risques accrus de conflits localisés liés à la concurrence pour les ressources naturelles, de l'aggravation de l'insécurité régionale liée aux groupes armés et extrémistes, et de l'accélération du changement climatique.

Question n°4 : Le Gouvernement peut-il rassurer la Représentation nationale que cette deuxième phase du projet règlera le problème du pastoralisme dans le sahel au Burkina Faso ?

Réponse : Le pastoralisme est un mode de vie. Par conséquent, il sera prétentieux d'affirmer qu'à la fin de la 2^{ème} phase du PRAPS2-BF, toutes les difficultés qui minent le pastoralisme seront réglées. Cependant, le projet contribuera à apporter des réponses appropriées à certaines problématiques conformément aux objectifs de développement qui tendent à renforcer la résilience des pasteurs et agro-pasteurs dans certaines zones ciblées du Sahel.

Question n°5 : Quelles sont les dispositions prises par le Gouvernement pour l'achèvement des investissements abandonnés pour des raisons d'insécurité ?

Réponse : Effectivement le PRAPS2-BF a laissé des chantiers en cours à cause de l'insécurité (24 forages positifs abandonnés). Le gouvernement conduit des réflexions avec les acteurs de la sécurité pour accompagner les projets et programmes de développement dans la dynamique d'apporter des réponses aux besoins primaires des populations. Plusieurs options ont déjà été dégagées parmi lesquelles il y a la collaboration avec les ONG et les associations locales et l'intervention immédiate des projets dans les zones libérées. Si les réalisations abandonnées du PRAPS s'y trouvent, cela sera une opportunité pour continuer ces chantiers au bénéfice des populations qui sont dans le besoin et nécessitant des moyens de relèvement.

Question n°6 : Qu'est-ce qui justifie la non implication des services privés dans la mise en œuvre de ce projet ?

Réponse : Cela est une perception, sinon au-delà de l'administration publique, la mise en œuvre du PRAPS2-BF, impliquera pleinement les services privés. Cela se manifestera entre autres à travers :

- l'implication des vétérinaires privés dans les campagnes de vaccination ;
- la formation d'étudiants en médecine vétérinaire pour répondre au besoin manifeste de ce profil dans le secteur public et privé ;
- le financement de microprojets au profit des acteurs des chaînes de valeur du bétail ;
- la formation qualifiante et l'équipement des jeunes aux métiers pour améliorer la résilience des pasteurs face aux crises pastorales qui sont de plus en plus structurelles et non conjoncturelles.

Question n°7 : Le Gouvernement a-t-il dressé un bilan de la première phase du projet ? Si oui quelle a été la plus-value de cette première phase ?

Réponse : A la fin de la première phase du PRAPS-BF, un bilan de réalisation a été fait à travers la production de quatre (04) rapports de capitalisation liés aux composantes opérationnelles et d'un (01) rapport d'évaluation rétrospective. De ces rapports, il ressort que le bilan de la 1^{ère} phase est largement positif et tous les critères d'évaluation des projets sont au vert pour le PRAPS1-BF. De ce qui précède, la plus-value de la première phase est la contribution du projet à améliorer les conditions de vie des pasteurs et agropasteurs et à renforcer les capacités de l'Etat à donner des réponses aux crises pastorales.

III. EXAMEN DU PROJET DE LOI ARTICLE PAR ARTICLE

A l'issue du débat général, les commissaires ont procédé à l'examen du projet de loi article par article en apportant des amendements incorporés au texte de loi.

IV. APPRECIATION DE LA COMMISSION

La Commission des finances et du budget (COMFIB) est convaincue que le présent projet contribuera d'une part, à améliorer la résilience des pasteurs et des agropasteurs dans les zones pastorales de notre pays par :

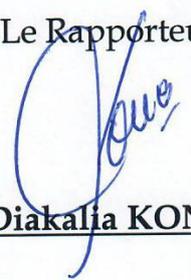
- l'amélioration de la santé animale et le contrôle des médicaments vétérinaires ;
- l'amélioration de l'inclusion sociale et économique des femmes et des jeunes.

D'autre part, la ratification de l'accord de financement permettra de satisfaire les conditions d'entrée en vigueur et d'assurer la mise en œuvre effective du projet.

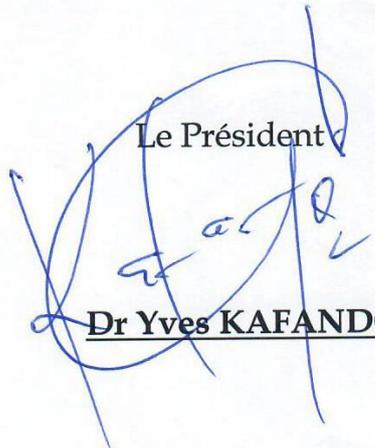
Par conséquent, elle recommande à la plénière son adoption.

Ouagadougou, le 03 juin 2022

Le Rapporteur


Diakalia KONE

Le Président


Dr Yves KAFANDO

1. LISTE DES DEPUTES PRESENTS A L'AUDITION

| N° | NOM ET PRENOMS | QUALITE |
|-----------|---------------------------|----------------------------|
| 1. | KAFANDO Yves | Président |
| 2. | LY Maïrama Amadou Alkadry | Vice-présidente |
| 3. | ZOUNGRANA Adja Zarata | 1 ^{re} Secrétaire |
| 4. | SANOOGO Drissa | 2 ^e Secrétaire |
| 5. | FOFANA Haoua | Rapporteur général |
| 6. | N'DO Sylvestre | Membre |
| 7. | ZIBA/OUEDRAOGO Fatoumata | Membre |
| 8. | TIENDREBEOGO Adama | Membre |
| 9. | KONE Diakalia | Membre |
| 10. | ILBOUDO Boniface | Membre |
| 11. | NASSOURI Daaga | Membre |
| 12. | OUEDRAOGO Frédéric | Membre |
| 13. | YABRE Oumarou | Membre |

2. LISTE DES DEPUTES ABSENTS A L'AUDITION

| N° | NOM ET PRENOMS | QUALITE |
|-----------|----------------------------------|----------------|
| 1. | TRAORE/ILBOUDO Anne-Marie Joseph | Membre |

3. LISTE DES DEPUTES PRESENTS A L'ADOPTION

| N° | NOM ET PRENOMS | QUALITE |
|-----------|---------------------------|----------------------------|
| 1. | KAFANDO Yves | Président |
| 2. | LY Maïrama Amadou Alkadry | Vice-présidente |
| 3. | ZOUNGRANA Adja Zarata | 1 ^{re} Secrétaire |
| 4. | FOFANA Haoua | Rapporteur général |
| 5. | N'DO Sylvestre | Membre |
| 6. | ZIBA/OUEDRAOGO Fatoumata | Membre |
| 7. | ILBOUDO Boniface | Membre |
| 8. | NASSOURI Daaga | Membre |
| 9. | OUEDRAOGO Frédéric | Membre |

4. LISTE DES DEPUTES ABSENTS A L'ADOPTION

| N° | NOM ET PRENOMS | QUALITE |
|-----------|----------------------------------|----------------|
| 1 | TRAORE/ILBOUDO Anne-Marie Joseph | Membre |
| 2. | SANOOGO Drissa | Membre |
| 3. | TIENDREBEOGO Adama | Membre |
| 4. | YABRE Oumarou | Membre |
| 5. | KONE Diakalia | Membre |

5. LISTE DES DEPUTES DES COMMISSIONS SAISIES POUR AVIS

| N° | NOM ET PRENOMS | QUALITE | COMMISSION |
|-----------|-----------------------|----------------|-------------------|
| 1. | ZAMPOU Seyibo | Membre | CDD |
| 2. | ZIDWEMBA Noufou | Membre | CDD |
| 3. | DIALLO Ousmane | Membre | CAEDS |

6. LISTE DE PRESENCE DE LA DELEGATION GOUVERNEMENTALE

| N° | NOM ET PRENOMS | FONCTION |
|-----------|-------------------------|-----------------------------|
| 1. | KIBA Delwendé. Innocent | Ministre |
| 2. | ZONGO Koudrègma | SD3 C |
| 3. | PINDE Souleymane | Chargé de projet PRAPS 2-BF |
| 4. | KAMBIRE N. Sylvain | Protocole du ministre |
| 5. | CONGO Maïmouna | DGRP/MJDHRI |
| 6. | ILBOUDO Désiré | DGRP/MJDHRI |
| 7. | TOURE Adama | Directeur technique |
| 8. | OUEDRAOGO David | Technicien SD3 C |
| 9. | SEOGO Adama | DGRLP/DDP |
| 10. | SIRI Youssouf | DGCOOP/MEFP |

7. LISTE DU PERSONNEL ADMINISTRATIF

| N° | NOM ET PRENOMS | FONCTION/EMPLOI |
|-----------|-----------------------------|--|
| 1. | BATIGA/KIMA Asséto | Administrateur parlementaire |
| 2. | TRAORE/LOLO Mata | Administrateur parlementaire |
| 3. | BANCE Armel | Attaché d'administration parlementaire |
| 4. | KAMBIRE Bèbè Albert | Administrateur parlementaire |
| 5. | POODA/ZINABA Danielle | Administrateur parlementaire |
| 6. | NEMARO/KABORE Zeenat | Attaché d'administration parlementaire |
| 7. | OUEDRAOGO/KAFFE Razidanatou | Attaché d'administration parlementaire |
| 8. | OUEDRAOGO Nestor | Attaché d'administration parlementaire |